



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.02

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Objet : Budget « eau » : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'exécution budgétaire du budget « eau » nécessite une modification des crédits inscrits au budget primitif 2023. En effet, dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle télécabine du Pontillas, comprenant notamment la gare d'arrivée et les futurs aménagements de services communaux qui seront situés sur le plateau de Méa, la commune de la Salle les Alpes souhaite réaliser, pour ces nouveaux équipements, les travaux de raccordement au réseau d'eau potable.

La réalisation de cette opération nécessite de recourir à l'emprunt.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable M49 ;

AR Prefecture

005-210501615-20230503-230202-DE

Recu le 03/05/2023

Vu la délibération n° 23.01.07 en date du 15 mars 2023 approuvant le Budget Primitif du service de l'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

↳ **ACCEPTÉ** la modification n°1 du budget « eau » 2023 telle que ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire

Emeric SALLE

